

Séance du 28 mars 2023 à 19 heures

SÉANCE ORDINAIRE

Présidence : Madame Cora BEAUSOLEIL, Conseillère municipale

- | | |
|---|----------|
| 1) Approbation de l'ordre du jour | p. 22778 |
| 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 28 février 2023 | p. 22778 |
| 3) Communications du Bureau du Conseil municipal | p. 22779 |
| 4) Communications du Conseil administratif | p. 22779 |
| 5) Questions sur les points 3 et 4 | p. 22780 |

PÉTITIONS

- | | |
|---|----------|
| 6) Rapport de la Commission citoyenneté, communication et pétitions (CCP-1658) - Pour le non-renouvellement des installations temporaires de l'EPFL à l'angle de la rue du Vieux Moulin et de l'avenue des Grandes-Communes à Onex (PET-14)
Projet de résolution 253 « Renvoi au Conseil administratif de la pétition PET-14 » | |
| Rapporteur : Monsieur Sergio PRAT | p. 22782 |

PROJETS DE DÉLIBÉRATION

- | | |
|---|----------|
| 7) Rapport de la Commission développement durable et promotion économique (DDPE-1660) – Subvention mobilité douce - Crédit budgétaire supplémentaire de Fr. 200'000.00 (projet de délibération 2386A) | |
| Rapporteuse : Madame Nathalie BRAUNSCHWEIGER | p. 22784 |
| 8) Approbation des comptes annuels et des crédits budgétaires supplémentaires 2022 (projet de délibération 2394) | p. 22786 |
| 9) Crèche Rondin-Picotin – Rénovation du préau des grands – Crédit de Fr. 304'000.00 (projet de délibération 2393) | p. 22793 |
| 10) Réalisation d'un plan d'utilisation du sol - Crédit d'étude de Fr. 90'000.00 (projet de délibération 2391) | p. 22795 |
| 11) Place des Deux-Églises – Mandat d'études parallèles – Attribution d'un mandat d'assistant maître d'ouvrage – Crédit d'étude de Fr. 80'500.00 (projet de délibération 2392) | p. 22798 |

PROJETS DE MOTION

- | | |
|--|----------|
| 12) Réponse du Conseil administratif à la motion 385 du 7 décembre 2021 « Une bibliothèque d'objets pour les Onésien-nes » | p. 22800 |
| 13) Frigo participatif en libre-service (projet de motion 403) | p. 22804 |

AUTRES PROPOSITIONS

- | | |
|--|----------|
| 14) ACG - Décision de l'AG du 15.02.2023 concernant :
- l'attribution, par le Fonds intercommunal d'une subvention d'investissement de 4 millions de francs destinée à la rénovation des machineries du Grand Théâtre | p. 22808 |
| 15) Propositions individuelles et questions | p. 22808 |

La Présidente
Cora BEAUSOLEIL

Présent-e-s : Mesdames BEAUSOLEIL, BRAUNSCHWEIGER, DIOP, GIROUD, KELLER, LANCE PASQUIER, MASE, PERROTTET, SCHMIDT-MESSINA, VELLETRI, A. VESELI, ZARLASHT, Conseillères municipales

Messieurs ABBE-DECARROUX, AMBORD, CUENOUD, D'ARCANGELO FRANCO, FUSCO, GAUTHIER, HALDI, ISCHER, MOSCHELLA, PALMAN, PASCHE, PASQUIER, RITTER, SANTARELLI, STURCHIO, SUCHET, TOGNAN, VESELI, Conseillers municipaux

Excusé-e-s : Monsieur PRAT, Conseiller municipal

Assistent à la séance : Mesdames Carole-Anne KAST, Maire, Anne KLEINER et Maryam YUNUS EBENER, Conseillères administratives

* * *

La Présidente (Ve) : Bonjour à toutes, bonjour à tous. On peut commencer. Donc comme d'habitude je vous demanderais de mettre vos badges nominatifs dans le micro. Il n'y a pas tous les haut-parleurs qui marchent. Ça commence bien.

Mesdames et Messieurs, j'ouvre cette séance du Conseil municipal. Nous avons été régulièrement convoqués, nous pouvons donc valablement délibérer.

Je salue la présence de Madame Carole-Anne KAST, Maire et Mesdames Anne KLEINER et Maryam YUNUS EBENER, Conseillères administratives. Je salue également Madame Nathalie GAREY, secrétaire générale et Madame Nathalie METTLER, secrétaire.

Je salue aussi le public présent ce soir.

Est excusé pour cette séance Monsieur Sergio PRAT, conseiller municipal.

1) Approbation de l'ordre du jour

La Présidente (Ve) : Nous allons passer d'abord à l'approbation de l'ordre du jour.

Est-ce que quelqu'un s'oppose à l'ordre du jour d'aujourd'hui ? Non... super.

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité des présents (26 votants)

2) Approbation du procès-verbal de la séance du 28 février 2023

La Présidente (Ve) : Est-ce que quelqu'un a des remarques sur le procès-verbal ? Non, c'est tout bon. Le PV est approuvé.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des présents (26 votants)

3) Communications du Bureau du Conseil municipal

La Présidente (Ve) : La première information, c'est qu'on est de retour en U, si vous ne l'aviez pas vu. C'est super. Merci beaucoup à la Commune d'avoir effectué le changement. Surtout pour la majorité d'entre nous, c'est la première fois qu'on siège comme ça donc c'est chouette. Merci beaucoup.

La deuxième information, c'était qu'on a mis à jour le traitement des pétitions, le document qui parle du traitement des pétitions avec une nouvelle marche à suivre qui nous permettra de ne plus avoir les derniers couacs qu'on avait eus à la fin d'une pétition, il n'y a pas forcément quelque chose qui est déposé par la commission et on ne sait pas vraiment sur quoi voter. Donc vous la trouverez sur CMNet.

Mais à l'oral brièvement, à la fin de la séance, donc de la commission, les commissaires doivent transformer le projet, la pétition, soit en projet de résolution, soit en motion soit en délibération, soit renvoyer au CA avec recommandations via un projet de résolution, soit voter l'ajournement et le classement.

Et la nouveauté, c'est qu'il y a un masque de projet qui est fourni avec les documents de la commission. Donc on ne pourra plus passer à côté. Et c'est le rapporteur ou la rapporteuse qui doit remplir ce masque et le rendre avec le rapport. Donc voilà pour les pétitions, maintenant il y aura systématiquement un masque et on ne pourra plus se tromper.

Parmi les documents de cette séance, vous avez reçu :

- La liste des objets en suspens
- Le point de situation de la liste des investissements

4) Communications du Conseil administratif

La Présidente (Ve) : Je passe la parole au Conseil administratif. Est-ce que vous avez des communications à nous faire ? Madame KLEINER, vous avez la parole.

Mme KLEINER : Merci, Madame la Présidente. Bonsoir à toutes et à tous, j'espère que nos micros ne vont pas grésiller ce soir, mais ça devrait bien se passer. Les communications sont toujours sur les Spectacles onésiens, attirer votre attention sur les prochains spectacles avant la séance du Conseil municipal de mai.

Il y a quatre spectacles qui nous sont proposés, dont le spectacle humoristique de Madame CHAMOIX et je pense que ça va être quelque chose qui sera très chouette à vivre. Je vous rappelle que vous avez le droit à des billets gratuits... jusqu'à six billets gratuits par an. Merci Madame la Présidente.

Mme la Maire : Merci, Madame la Présidente. J'aimerais revenir sur l'invitation « Save the date » qui vous a été envoyée en date du jeudi 23 mars à 15 heures 24 par Monsieur Thomas SAVARY. Il s'agit d'une invitation pour une séance

informative publique qui sera consacrée au diagnostic territorial de la Ville d'Onex le 17 mai à 17 heures 30.

Celle-ci fait suite à une motion que vous aviez votée dans cette législature et qui demandait effectivement de prévoir des mesures de prévention dans le domaine de la santé, plus particulièrement dans le domaine de la santé bucco-dentaire.

Suite à ça, et cela a été informé à plusieurs reprises, notamment plus particulièrement à la Commission sociale, nous avons pu grâce au soutien du Canton, mandater les experts des HUG en santé communautaire ou en médecine de premier recours qui est l'autre nom pour faire une analyse fine de la santé des Onésiennes et des Onésiens avec une méthodologie qui vous avait été présentée sur l'exemple de Renens, pour ceux qui étaient là à la commission qui s'en rappelleront, qui est une méthodologie de cartographie à l'hectare, donc beaucoup plus fine que les sous-secteurs statistiques que nous utilisons d'habitude. Et ce sera un moment que, j'espère, vous allez trouver intéressant, puisque c'est la première fois que ce diagnostic sera posé sur une commune genevoise, et qui donne énormément d'informations sur les différents critères qui sont évoqués dans ce mail.

Donc je vous invite évidemment toutes et tous à retenir la date et de déjà la noter dans vos agendas si ce n'est pas déjà fait : le 17 mai à 17 heures 30 à la salle du Manège. C'est tout pour mes communications Madame la Présidente.

5) Questions sur les points 3 et 4

La Présidente (Ve) : Est-ce qu'il y a des questions sur les points 3 et 4 ?
Monsieur GAUTHIER.

M. GAUTHIER (S) : Merci, Madame la Présidente. Moi j'avais une question au Conseil administratif concernant une motion que j'avais déposée avec mon camarade de groupe David D'ARCANGELO FRANCO, intitulée « état des lieux des dispositifs communaux d'insertion professionnelle ».

Et étant donné que ça fait un petit moment qu'on l'a déposée, j'aurais bien aimé savoir si son traitement, enfin si une réponse, à cette motion était prévue bientôt.

M. HALDI (Ve) : Merci, Madame la Présidente. Sur le point 3, communications du Bureau, vous nous annoncez le retour de la salle en U, très bien. Il y a un petit problème d'alimentation électrique sur les prises, pas de 230 volts, donc pas de possibilité de recharger. Et on a testé en tout cas deux avec deux chargeurs. Je ne sais pas s'il y en a d'autres, mais ça va peut-être poser un problème. Merci.

La Présidente (Ve) : Merci pour cette information. Si ça pose un problème au cours de la séance, n'hésitez pas à le dire. On trouvera une solution au moment donné.

Mme KLEINER : Merci, Madame la Présidente. Je vous remercie pour votre interpellation concernant cette motion au sujet de l'insertion. Nous espérons arriver

avec une réponse à ce Conseil municipal du mois de mars, par contre nous n'y sommes pas arrivés et nous devrions arriver avec une réponse au mois de mai. Merci.

Mme la Maire : Merci, Madame la Présidente. J'ai oublié que le point information sur les points en suspens n'était plus pour lui-même, mais devait être traité dans les communications du CA. Donc j'avais une information sur les points en suspens à faire. Donc je vous remercie de me redonner la parole et désolée d'avoir loupé le coche au point 4.

Je vous informe concernant la création de la FEVO, donc de la Fondation pour l'enfance de la Ville d'Onex, que le Conseil administratif en ma personne et le responsable du Service social ont été auditionnés devant la commission compétente du Grand Conseil mardi dernier.

Et que donc nous pouvons espérer un traitement rapide de ce texte, afin de pouvoir composer le Conseil et donc commencer à associer les futurs membres de la Fondation aux travaux de construction de la crèche qui, eux, ont démarré dans le partenariat avec la Fondation Butini, puisque nous avons eu des premières séances pour planifier finalement la direction du chantier que Butini assume, mais en collaboration étroite avec la Ville d'Onex.

À cet égard, peut-être que Monsieur PASQUIER, qui siégeait en tant que député dans ladite commission, pourra nous en dire plus et je le remercie par avance.

Arrivée de Monsieur David MOSCHELLA à 19 heures 12

M. PASQUIER (PLR) : Merci, Madame la Présidente. Je trouve la demande de Madame la Maire quelque peu surprenante. Elle doit connaître, étant donné qu'elle a siégé également au Grand Conseil, que je suis tenu par le secret de fonction. Et le cas échéant, je ne peux absolument rien vous dire concernant ce sujet.

Par contre, vous, vous auriez pu nous informer que les statuts qui ont été votés par ce Conseil municipal n'étaient pas conformes à la Constitution, puisqu'un article a dû être modifié.

Mme la Maire : Oui, alors l'article qui a été jugé anticonstitutionnel est l'article qui mettait une limite d'âge aux membres du Conseil. Il faut savoir que de nombreuses commissions, institutions de droit public cantonales et communales connaissent cet article.

Effectivement, aujourd'hui, il est considéré que ce n'est plus souhaitable de mettre ce genre de dispositions. Et donc quand le Service des affaires communales nous a simplement dit "écoutez, on considère que c'est anticonstitutionnel de mettre une limite d'âge supérieure", et bien on vous invite... on va corriger ce point. Nous avons évidemment dit "bien sûr, si vous faites de même dans toutes les dispositions cantonales, évidemment qu'on ne va pas revendiquer quoi que ce soit de différent".

Raison pour laquelle nous n'avons pas jugé important d'informer le Conseil municipal sur cette question. C'est une question purement formelle et il n'est pas question de faire ce que le Canton s'interdirait de faire.

6) Rapport de la Commission citoyenneté, communication et pétitions (CCP-1658) - Pour le non-renouvellement des installations temporaires de l'EPFL à l'angle de la rue du Vieux Moulin et de l'avenue des Grandes-Communes à Onex (PET-14) - Projet de résolution 253 « Renvoi au Conseil administratif de la pétition PET-14 » Rapporteur : Monsieur Sergio PRAT

La Présidente (Ve) : Comme vous vous rappelez, on en avait déjà débattu la dernière fois brièvement. Mais il y avait ce problème de forme quant à sur quoi on votait exactement. Est-ce que quelqu'un souhaite reprendre la parole sur ce point-là ? Monsieur ABBE DECARROUX.

M. ABBE-DECARROUX (PLR) : Merci, Madame la Présidente. Mesdames et Messieurs, chères/chers collègues, dans la question écrite du 21 juin 2022 de notre groupe qui interrogeait le Conseil administratif sur l'adéquation des installations du projet pilote Onex micro-territoire avec l'objectif recherché, le PLR demandait un bilan intermédiaire.

Vu la pétition pour le non renouvellement des installations temporaires de l'EPFL à l'angle de la rue du Vieux-Moulin et de l'avenue des Grandes-Communes à Onex, vu la réponse du 2 février du Conseil administratif à notre question écrite, et *last but not least*, vu le rapport de la Commission citoyenneté, communication et pétitions, le groupe PLR soutient le projet de résolution 253 « renvoi au Conseil administratif de la pétition PET 14 et la recommandation de ne pas renouveler lesdites installations ».

Il appelle de ces vœux que le Conseil administratif suive sans ambiguïté cette recommandation et soutienne à l'avenir des projets exploratoires nettement moins conceptuels et hors sol, au profit d'une plus grande participation des habitants et notamment de sa jeunesse. Merci Madame la Présidente.

Arrivée de Monsieur Davide D'ARCANGELO FRANCO à 19 heures 15

Mme ZARLASHT (S) : Merci, Madame la Présidente. On aimerait proposer un amendement en fait. Et puis je vous lis. Elle transmet au Conseil administratif pour traitement la pétition PET 14.

Mme VESELI (Ve) : Simplement pour dire que le groupe des Verts va voter favorablement à l'amendement, parce qu'on n'est pas d'accord par rapport à cette phrase qui dit qu'il ne faut plus renouveler les installations.

Au contraire, nous, on a trouvé que c'était un projet qui était intéressant et qui méritait d'être renouvelé, peut-être de manière différente, etc. mais voilà. Merci.

La Présidente (Ve) : Est-ce qu'il y a des prises de parole ? Est-ce qu'on pourrait me faire parvenir l'amendement, s'il-vous-plaît ? Donc le projet de résolution est amendé comme suit :

Le Conseil municipal déclare qu'il transmet au Conseil administratif pour traitement la pétition 14.

S'il n'y a pas d'autres prises de parole, je vous propose de voter sur cet amendement. Le vote est lancé.

Par 15 oui et 12 non, l'amendement est voté par le Conseil municipal.

L'amendement du projet de résolution 253 est approuvé par 15 oui, 12 non (28 votants), une personne n'ayant pas voté

La Présidente (Ve) : On va maintenant voter... prendre acte du rapport et voter la résolution amendée. S'il n'y a pas de prises de parole supplémentaires, je relance le vote sur donc le rapport et la résolution amendée. Et c'est parti.

Par 15 oui et 13 non... donc par 15 oui et 13 non, le projet de résolution 253 est accepté et renvoyé au Conseil administratif.

Le projet de résolution 253A est approuvé par 15 oui et 13 non (28 votants)

Résolution 253A dont la teneur est la suivante :

« Vu la pétition « Pour le non renouvellement des installations temporaires de l'EPFL à l'angle de la rue du Vieux-Moulin et de l'avenue des Grandes-Communes à Onex » renvoyée en Commission citoyenneté, communication et pétitions lors du Conseil municipal du 15 novembre 2022

Vu la Commission citoyenneté, communication et pétitions du 29 novembre 2022

Vu le rapport CCP-1658 de la Commission citoyenneté, communication et pétitions du 29 novembre 2022 qui tient lieu d'exposé des motifs

LE CONSEIL MUNICIPAL

déclare :

par 23 oui et 5 non

- *Qu'il transmet au Conseil administratif, pour traitement, la pétition PET-14. »*

* * *

7) Rapport de la Commission développement durable et promotion économique (DDPE-1660) – Subvention mobilité douce - Crédit budgétaire supplémentaire de Fr. 200'000.00 (projet de délibération 2386A)
Rapporteuse : Madame Nathalie BRAUNSCHWEIGER

La Présidente (Ve) : Est-ce que quelqu'un souhaite prendre la parole ? (Silence). Personne. Je donne la parole à Madame KLEINER.

Mme KLEINER : Merci, Madame la Présidente. Je reviens sur cette motion déposée par les Verts et les Socialistes, renvoyée en commission. Elle a donné lieu à deux commissions. Pour travailler sur le sujet, l'administration a proposé un règlement sur la base de ce qui existait dans d'autres communes.

Nous avons travaillé article par article, fait une seconde commission pour essayer de terminer ce règlement, pour finalement en arriver à la conclusion que la création des catégories vélos, entretien et petit matériel devait nécessiter un petit peu plus de travail de la part de l'administration, notamment en termes de gestion.

Et nous en sommes arrivés à la conclusion que nous laissons la responsabilité du règlement au Conseil administratif. Par ailleurs, la motion prévoyait un montant de Fr. 150'000.00, il a été augmenté à Fr. 200'000.00. Et un des questionnements du Conseil administratif, c'était de transformer cette motion qui nous demandait d'ajouter au fonctionnement Fr. 150'000.00 ou Fr. 200'000.00 finalement en une délibération. Ce n'est pas une motion, c'est une délibération, une délibération d'investissement.

Vous savez que nous avons un budget toujours très serré, c'est extrêmement compliqué de boucler nos budgets de fonctionnement. Donc nous avons pensé, au Conseil administratif, que pour mettre en œuvre ce projet, il valait mieux le mettre à l'investissement.

Et nous avons discuté avec la commission de le mettre aux investissements. Malheureusement, à la deuxième commission, nous n'avions pas reçu la confirmation de la part du SAFCO que nous pouvions mettre cette demande, que nous pouvions mettre ces achats de vélos, de petit matériel et l'entretien des vélos aux investissements.

Donc finalement, nous venons avec une proposition de mettre au fonctionnement Fr. 200'000.00 et une fois que nous aurons fait un bilan, de vous revenir avec le bilan... ah non, ce n'est pas vrai.

Nous vous proposons de mettre au fonctionnement Fr. 200'000.00 et de revenir le mois prochain avec une délibération d'investissement de Fr. 800'000.00 qui ferait un budget total de Fr. 1'000'000.00, nous permettant de fonctionner plus ou moins sur cinq ans et d'expérimenter cette subvention sur cinq ans. Merci, Madame la Présidente.

Mme BRAUNSCHWEIGER (S): Merci, Madame la Présidente. Oui, en tant que rapporteuse de cette commission, je tiens à dire que j'ai eu beaucoup de plaisir à suivre ces deux commissions à la suite. Il me semble qu'on a travaillé tous en bonne intelligence et que c'était très agréable.

J'espère que pour ceux qui n'étaient pas là, ça n'a pas été trop compliqué de suivre, que lire ce rapport n'est pas trop fastidieux. Mais voilà, on a essayé d'être le plus précis possible.

Par souci de transparence, je voulais vous informer que sur la proposition de la conseillère administrative déléguée, elle s'est adressée au Président et à moi-même pour ajouter un petit paragraphe de quatre lignes pour préciser le rôle du Conseil administratif. C'est le paragraphe tout en haut de la page 8.

Donc voilà, j'ai bien sûr accepté cette proposition, afin de ne pas ralentir la procédure et puis le travail en commission, mais je tenais à vous le dire par transparence et voilà. Merci Madame la Présidente.

Mme GIROUD (Ve): Merci, Madame la Présidente. Alors nous, le groupe des Verts, nous tenons à renvoyer ce projet en commission une nouvelle fois. Dans un premier temps, je tiens à remercier Mesdames KLEINER et CLAIR pour leur travail.

En effet, pendant la commission, il nous a été présenté l'état des lieux des subventions actuelles octroyées par les autres communes genevoises. Une recherche sur les prix et les prix moyens d'un vélo selon le modèle, neuf, d'occasion, nous a aussi été fournie. Donc je les remercie également d'avoir su synthétiser les idées et les propositions, parfois aussi divergentes et variées que le nombre de commissaires présents.

Néanmoins, je regrette de ne pas avoir eu accès au règlement final. Disons qu'on a eu deux séances là-dessus et un peu par esprit de jusqu'au-boutisme, je souhaite aller en commission, afin d'avoir le règlement final. Même si j'ai une totale confiance en l'administration et je sais d'avance qu'il correspondra aux résultats de nombreux débats, parfois houleux, que nous avons eu durant les deux commissions. Merci.

La Présidente (Ve) : Merci. Donc je rappelle il y a eu une demande de renvoi en commission. Donc je vous demanderais de vous exprimer sur ce renvoi en commission précisément. Monsieur SUCHET.

M. SUCHET (PLR): Merci, Madame la Présidente. J'avais préparé tout un laïus, je suis un peu déçu parce que je ne m'attendais pas à ce qu'il y ait une demande de renvoi en commission. Alors je garde peut-être ça pour après. Merci.

La Présidente (Ve) : Vous ne vous exprimez pas sur le renvoi en commission du coup ?

M. SUCHET (PLR): On va refuser le renvoi en commission. Merci.

Mme KELLER (EVL): Merci, Madame la Présidente. Oui, nous aussi, on a plusieurs soucis. D'abord le fait que ce projet de délibération soit daté d'une date qui existe pas encore, du 28 août 2023. C'est la première chose.

Et puis ensuite, effectivement, un renvoi en commission, on va être d'accord parce que votre point 5 il n'est pas possible. Il faudra le revoir sérieusement en commission. Dans le sens où vous voulez nous faire voter un crédit d'investissement, c'est déjà bizarre, de Fr. 800'000.00 dans une délibération qui sera proposée.

Donc vous voulez nous faire voter en blanc une délibération qui n'existe pas. Je crois qu'il faut revoir votre truc en commission et puis arriver avec un projet de délibération qui tient la route correctement. De toute façon, on n'aurait pas voté ce soir un projet de délibération en blanc qui n'existe pas.

Et puis sur un rapport, je vous rappelle quand même que le rapport je l'ai lu, je n'ai rien compris. Mais y'a une chose que j'ai comprise, c'est que les Fr. 800'000.00 ils n'existent pas. Dans les deux rapports, il n'y a absolument rien qui parle de ces Fr. 800'000.00. Pourtant ce projet de délibération s'appuie sur les deux rapports.

Donc c'est totalement incompréhensible ce projet de délibération. Effectivement si les Verts souhaitent aller en commission pour revoir l'entièreté de ce projet, on ne va pas dire non. C'est mieux. Merci, Madame la Présidente.

M. STURCHIO (S): Merci, Madame la Présidente. Le groupe Socialiste soutiendra le renvoi en commission. En effet, pour pouvoir avoir connaissance du règlement et puis également par rapport à ce fait nouveau et que peut-être ça répondra en partie à Madame KELLER, c'est qu'on souhaitait amender pour que ça devienne de l'investissement et non du financement.

Mais on attendait une réponse du SAFCO qui est venue après les commissions et on en a déduit de ce projet de délibération que la réponse du SAFCO était favorable, dès lors on souhaite modifier ce projet de délibération et c'est pour ça qu'on soutiendra le renvoi en commission. Merci.

La Présidente (Ve) : Merci beaucoup. S'il n'y a pas d'autres prises de parole supplémentaires, je vous propose de voter sur le renvoi en commission.

Par 23 oui et 5 non, le renvoi en commission est accepté.

Le renvoi en commission du projet de délibération 2386A est approuvé par 23 oui et 5 non (28votants)

Départ de Monsieur Sylvain HALDI à 19 heures 20.

8) Approbation des comptes annuels et des crédits budgétaires supplémentaires 2022 (projet de délibération 2394)

La Présidente (Ve) : Est-ce que quelqu'un s'oppose à l'entrée en matière ? (Silence). Personne. Je donne la parole à Madame KAST.

Mme la Maire : Merci, Madame la Présidente. Donc comme à l'accoutumée, le Conseil administratif va faire un petit exposé pour présenter les points saillants des comptes 2022, avant le renvoi en commissions sectorielles pour examen.

Je dois vous avouer que c'est des comptes un peu avec un esprit... qu'on les présente puisqu'effectivement, si le résultat est extrêmement satisfaisant dans sa globalité, il est aussi extrêmement frustrant de devoir faire des exercices budgétaires aussi serrés et aussi complexes pour finalement arriver avec des bonis de l'ordre de 15%.

Donc, voilà pour ce qui est du sentiment du Conseil administratif dans sa globalité. Et puis si on peut passer à la présentation, qui aura lieu en direct sur le grand écran, je me retourne vers la technique. Merci beaucoup. Donc voilà, c'est la présentation habituelle qui vous présente les points saillants de ces comptes. Et je vous remercie de passer à la slide suivante.

Donc quelques mots au niveau du bilan : donc vous voyez le rapport entre le patrimoine administratif et le patrimoine financier, qui est quasiment à 50/50, donc évidemment que le patrimoine administratif, c'est tous les biens et choses qui nous servent à assurer les prestations publiques et puis le patrimoine financier c'est, en gros, les avoirs disponibles ou les biens de valeurs qui ne nous servent pas à assurer des prestations de service public.

Vous voyez également, sur le camembert de droite, l'état des dettes et de la fortune. Donc nous avons un niveau d'endettement qui est extrêmement raisonnable. Et puis, nous avons des engagements qui sont très stables, on le verra après. Et une fortune qui représente donc également un niveau très confortable de nos actifs.

Si vous pouvez passer à la slide suivante s'il-vous-plaît. Alors quelques éléments clés, comme je vous le disais, sur le bilan au 31 décembre 2022. Le patrimoine financier augmente de Fr. 2'990'000.00 par rapport à 2021 et s'élève à Fr. 50'600'000.00. Le patrimoine administratif, lui, diminue de Fr. 2'970'000.00. Cette diminution résulte des investissements nets réalisés en 2022, réduit des amortissements aussi bien ordinaires qu'extraordinaires.

Pour rappel, le Conseil municipal a voté en décembre 2022 Fr. 2'430'000.00 d'amortissements extraordinaires qui déploieront évidemment leurs effets d'une manière durable et dans ce qu'on a appelé un cercle vertueux.

Les engagements, soit finalement les passifs, enfin les passifs transitoires, si vous voulez. Donc les choses qui restaient à payer au 31 décembre, restent stables d'année en année, avec Fr. 2'400'000.00.

Au niveau de la dette, nous avons eu l'opportunité de faire le remboursement d'un emprunt arrivé à échéance récemment, enfin durant l'année 2022, et la dette passe de 31 à Fr. 25'000'000.00 au 31 décembre 2022.

Et du coup, comme en 2021, ce que vous montrera la slide suivante, mais on ne va pas tout de suite la mettre, ça fait un très bon résultat de l'exercice, avec des liquidités importantes, et donc la dette nette est négative puisque le patrimoine financier est plus important que la dette brute. Il n'y a donc plus de dette nette par habitant, mais un avoir net de Fr. 1'067.00 par habitant. Ça sera détaillé également dans les slides suivantes.

Et puis, la fortune augmente de Fr. 7'070'000.00, soit du montant de l'excédent de revenu pour l'exercice 2022. On peut passer à la slide suivante s'il-vous-plaît.

Ces deux courbes vous montrent l'évolution des investissements nets du patrimoine administratif et l'autofinancement. Donc l'autofinancement c'est la courbe bleue, et vu que nous faisons des amortissements extraordinaires, cela augmente notre autofinancement et vous constatez que depuis 2019, celui-ci est en constante augmentation.

Et puis la courbe rouge, ce sont les investissements nets du patrimoine administratif qui sont relatifs aux nombres d'investissements que vous votez chaque année et de l'avancée des projets, puisque comme vous le savez, nous arrivons mal à tenir notre budget d'investissement, car nous ne disposons pas du personnel nécessaire pour faire avancer les dossiers au rythme où nous le planifions. Ça ne veut pas dire que les dossiers n'avancent pas, mais ils avancent moins vite que ce qu'on avait espéré.

On peut passer à la slide suivante s'il-vous-plaît. Ces deux courbes sont plus intéressantes à regarder en parallèle, puisque vous avez l'autofinancement cumulé, donc additionné année après année, et les investissements nets du patrimoine administratif cumulés.

Et vous voyez que la courbe bleue et la courbe rouge, sachant que la courbe bleue, l'autofinancement, est supérieure à la courbe rouge, s'éloignent. Et ça, c'est le signe d'une situation financière extrêmement saine, puisque nous avons une capacité à réinvestir qui est augmentée par rapport à ce que nous arrivons à faire.

Et effectivement, dans une telle situation, nous avons la capacité financière de mener des grands travaux. Après, c'est la capacité opérationnelle qui est des fois plus difficile à atteindre.

Et au niveau des investissements nets du patrimoine administratif, et bien nous voyons que nous pouvons faire monter cette courbe pour peu qu'on arrive à faire avancer les dossiers. Évidemment que si les courbes étaient inversées, là il faudrait se faire du souci sérieusement quant à la capacité de la Commune à faire face à ces investissements financiers.

On peut passer à la slide suivante s'il-vous-plaît. Là vous avez la situation de la dette à moyen et long terme, tel qu'expliqué avant. Donc tout en haut, la dette brute communale avec le grand chiffre et le petit chiffre en-dessous, c'est par habitant, donc reporté au nombre d'habitants.

Donc vous voyez que depuis 2018, celle-ci a été réduite de près de Fr. 10'000'000.00 au gré des opportunités de remboursement des emprunts. Et puis, évidemment, par effet mathématique, celles-ci baissent par habitant, puisque nous avons à la fois un peu plus d'habitants par rapport à 2018, et puis réduit le montant de la dette.

Les intérêts passifs, eux, suivent évidemment le même mouvement avec Fr. 41.00 d'intérêts passifs par habitant contre Fr. 63.00 à l'année précédente. C'est l'effet de ce gros crédit que nous avons pu rembourser qui arrivait à échéance. Et puis vous voyez donc qu'on est dans une situation extrêmement saine.

Je rappelle quand même, juste pour la petite histoire, que les intérêts passifs sont pris en charge par la péréquation intercommunale en tant que commune bénéficiaire de celle-ci. La dette nette communale, elle, est donc depuis 2021 négative. Donc c'est-à-dire que nous avons plutôt une fortune nette communale et elle s'élève à Fr. 1'067.00 par habitant. Évidemment comme je l'évoquais précédemment.

On peut passer à la slide suivante s'il-vous-plaît. Ici vous pouvez voir l'évolution du compte de résultat sur dix ans, en milliers de francs. Donc vous avez les revenus, les charges, il s'agit évidemment d'éléments de comptes et non pas d'éléments de budget, donc ça il s'agit de chiffres certains.

Et puis vous vous rendez compte que sur dix ans, en gros, au net, on a eu Fr. 40'000'000.00 de revenus supplémentaires et donc ce qui en moyenne fait à peu près Fr. 4'000'000.00 par an depuis dix ans en moyenne.

On peut passer à la slide suivante s'il-vous-plaît. Le compte de fonctionnement des revenus 2022, donc c'est un focus sur les revenus par nature. Et vous pouvez constater que grosso modo, ce sont essentiellement les revenus fiscaux qui augmentent de plus de 17% par rapport à ce que nous avons prévu au budget. Et que les autres revenus sont soit en légère baisse, soit en légère hausse, mais en gros s'équilibrent.

Donc sur les Fr. 7'000'000.00 d'excédent de revenus, Fr. 6'400'000.00 proviennent de recettes de la fiscalité supplémentaires par rapport à ce que nous avons porté au budget. Ça permet aussi d'avoir un gros coup de modestie sur notre implication dans ce résultat, puisque comme vous pouvez le constater, il s'agit essentiellement de prévisions fiscales qui ne nous appartiennent pas.

On peut passer à la slide suivante s'il-vous-plaît. Donc quelques éléments clés sur les revenus, les impôts sur le revenu et la fortune des personnes physiques qui s'élèvent à Fr. 29'620'000.00, alors que nous avons porté au budget le montant de Fr. 27'860'000. On constate donc que ce chiffre est supérieur de Fr. 1'700'000.00 par rapport aux prévisions. Une partie de la différence provient des correctifs des années précédentes, pour un total de Fr. 937'000.00, donc grosso modo Fr. 800'000.00 de plus que les prévisions pour l'année 2022 et Fr. 937'000.00 de correctifs d'années antérieures.

Les impôts sur le bénéfice et le capital des personnes morales onésiennes, et je précise ce point, s'élèvent à Fr. 676'138.59, soit très proche du montant que nous avons porté au budget de Fr. 617'000.00. C'est vrai que cet impôt fait parfois un peu le yoyo, c'est un impôt sur le bénéfice qui ne reflète pas forcément l'activité des entreprises, mais plutôt ce qui résulte entre leur activité et leur investissement. Et on est proche de la prévision, mais l'impôt s'élevait lui, en 2021, à près du double.

Le fonds de péréquation des personnes morales, alors lui, a explosé, puisqu'il a rapporté Fr. 13'030'000.00, alors que la prévision budgétaire annoncée aussi par le DF était de Fr. 8'600'000.00. Donc on se rend compte qu'on a près de Fr. 4'500'000.00 qui proviennent sur nos Fr. 6'600'000.00, nous proviennent juste de ce fond et qui relève de la santé des entreprises et du bénéfice des entreprises au niveau cantonal, puisque c'est un fond intercommunal et donc ce n'est pas lié aux entreprises locales, mais c'est aux entreprises sur l'entier du canton.

Donc encore une fois, on se rend compte que sur les Fr. 6'600'000.00 de revenus fiscaux supplémentaires, Fr. 4'400'000.00 proviennent uniquement du fonds de péréquation des personnes morales, dont Onex bénéficie des trois répartitions. Les deux premières répartitions privilégiées, qui sont liées au rendement du centime et au niveau du centime. Et la troisième répartition, qui est liée, elle, juste au rendement du centime que nous partageons avec un certain nombre d'autres communes, contrairement aux deux premières.

Pour ce qui est de la taxe professionnelle, elle a enregistré une bonne année avec un total de taxation de plus de 10 % supérieur à ce qui avait été mis au budget, donc Fr. 898'000.00 - presque Fr. 900'000.00 - alors qu'au budget il était porté Fr. 715'000.00. Je rappelle que néanmoins c'est un calcul postnumerando, donc ça ne dépend pas forcément de l'année 2022, au contraire ça dépend des années précédentes. Et nous connaissons les résultats 2022 sur cet impôt que les années ultérieures.

Comme prévu par la loi sur l'administration des communes, nous avons dû procéder à une réévaluation du patrimoine financier au 31 décembre 2022, puisque la première évaluation avait été faite le 1^{er} janvier 2018 et que nous devons la faire tous les cinq ans.

La plus-value totale de la réévaluation se monte à Fr. 590'000.00. Vous retrouverez ça dans les documents du budget à la rubrique 44. Ça représente 1 % de variation, ce n'est pas énorme. Ce sont des réévaluations qui sont faites par des expertes et experts fiscaux et immobiliers et que nous n'entendons pas remettre en question d'une quelconque manière.

On a en fait un résultat positif sur certains objets, un résultat négatif sur d'autres. C'est la dépréciation à la rubrique 34, à la page 12, qui est évoquée juste en dessous. Vous verrez que grosso modo ça donne un résultat net de... non pardon ça donne un résultat en recettes de Fr. 590'000.00, un résultat en dépréciation d'à peu près Fr. 360'000.00, et donc un résultat net qui se situe de la différence entre les deux mais qui est positif.

La décision de ne plus comptabiliser la gratuité des locaux en termes d'écritures comptables dans le budget et les comptes de la Ville d'Onex implique également une insuffisance de revenus de Fr. 560'000.00, mais qui est en miroir complet d'une économie globale qui est expliquée à la page 12, c'est la rubrique 36, puisque la charge, elle non plus, n'est pas comptabilisée, donc ces deux effets s'annulent.

Puis, la nouvelle péréquation du fond intercommunal, en fait j'ai loupé cette correction. Il ne faut plus l'appeler "nouvelle" parce que la nouvelle, elle va arriver. Donc l'ancienne péréquation du fond intercommunal, enfin la péréquation actuelle du fond intercommunal, se monte à Fr. 9'920'000.00. Cette péréquation, ce résultat, est toujours identique au budget, puisque c'est un résultat fixe et ce n'est pas une prévision. Et donc, ça correspond aux comptes arrêtés de l'année N-2 soit 2020 pour cette année. Et puis il n'y a pas eu de revenus extraordinaires en 2022.

On peut passer à la slide suivante qui va être vite commentée. C'est simplement pour vous faire prendre visuellement conscience de la différence entre les impôts qui proviennent des personnes physiques, les grandes colonnes bleues, et leurs variations, versus les impôts qui proviennent plutôt de l'activité économique, entreprises et dépendants, puisque les colonnes rouges concernent à la fois les impôts directs sur les personnes morales onésiennes, le fonds de péréquation des personnes morales, donc c'est-à-dire toujours des personnes morales mais pas onésiennes, ou en tout cas pas que onésiennes, et puis la taxe professionnelle communale qui, je le rappelle, couvre essentiellement les personnes morales, mais aussi des activités d'indépendants qui ne sont pas constitués en personnes morales et qui paient simplement l'impôt sur les personnes physiques.

On peut passer à la slide suivante, s'il-vous-plaît. Quelques commentaires sur les charges qui apparaissent aux comptes de fonctionnement 2022 par nature. Je ne vais pas porter de commentaires trop longs sur ces charges, qui montrent que, globalement, elles sont totalement maîtrisées.

Évidemment, deux écarts significatifs que vous aurez compris de vous-mêmes, les amortissements du patrimoine administratif qui ont été supplémentaires... enfin qui ont été inférieurs au budget 2022 parce que nous avons fait des amortissements extraordinaires et donc ça a allégé la charge de fonctionnement 2022. C'est exactement le montant que vous aviez voté en décembre 2021.

Et puis, les charges extraordinaires 38 qui suivent la même logique. Donc là, c'est Fr. 2'430'000.00 qui sont correspondants aux amortissements extraordinaires, mais

alors que vous avez voté par contre en décembre 2022, donc voilà. C'est le miroir de cette opération que nous essayons de faire de manière récurrente depuis 2019, c'est-à-dire faire des amortissements extraordinaires lorsque la situation le permet, afin d'assainir notre situation et de libérer des marges de manœuvre au niveau du budget de fonctionnement.

On peut passer à la slide suivante, s'il-vous-plaît. Donc quelques éléments clés sur les charges, les charges de personnel s'élèvent à Fr. 21'660'000.00 qui représentent une économie de Fr. 871'000.00 par rapport au budget voté, soit une différence de près de 4 %. C'est la variation que vous retrouverez en rubrique 30.

Sur les postes biens et services et autres charges d'exploitations, les charges s'élèvent à Fr. 9'450'000.00 en économie de Fr. 687'000.00. Donc là, c'est énormément de lignes qui n'ont pas été dépensées, ça peut être des tout petits montants qui s'accumulent les uns aux autres, et donc à l'arrivée on a une économie de près de Fr. 700'000.00.

La charge des amortissements, comme on l'a évoquée, elle est inférieure à la prévision budgétaire et ça résulte de la décision d'amortissements supplémentaires en décembre 2021. Les charges financières, rubrique 34, se composent des intérêts de la dette. L'économie est assez importante, soit Fr. 253'000.00, puisque les investissements ont été inférieurs aux prévisions.

Et puis, la réévaluation des immeubles du patrimoine financier, dont je vous parlais tout à l'heure, celle qu'on fait tous les cinq ans, impacte également cette rubrique, soit une dépréciation pour un total de Fr. 381'000.00 et ça fait un résultat net positif, puisque certaines ont été réévaluées à la hausse, d'autres à la baisse et à l'arrivée, on a un résultat net positif comme évoqué à la page 9.

Les gratuités des locaux non comptabilisés dès le 1^{er} janvier 2022 se reflètent dans les charges de transferts, rubrique 36. C'est le miroir du manque à gagner que j'évoquais tout à l'heure de Fr. 540'000.00 comme on en a parlé lors de la séance précédente.

On peut passer à la slide suivante, s'il vous plaît. Vous trouverez ici sous forme de camemberts les répartitions des différentes charges de fonctionnement entre 2021 et 2022. J'attire votre attention sur le petit nota bene parce qu'évidemment ça peut effrayer quand on voit ce que représentent les charges de la petite enfance.

Donc il faut juste savoir que la nature 36, charges de transferts, la petite enfance représente environ 42 % de la nature 36 de ces charges de transferts, puisque ce sont des subventions à des institutions. Et c'est un montant global d'à peu près Fr. 7'500'000.00 juste pour la petite enfance. Ce qui représente 13.4 % des charges totales.

Et puis, en termes de fonction, où va l'argent du contribuable, c'est la slide suivante. Et bien si on a Fr. 1'000.00 dépensés, voici comment sont dépensés ces Fr. 1'000.00 dans les différentes politiques publiques avec de nouveau ici la sécurité sociale, qui occupe une place de choix avec Fr. 210'000.00 mais dont Fr. 134.00 pour la petite enfance uniquement selon le calcul que je vous ai donné tout à l'heure.

On peut passer à la slide suivante, s'il-vous-plaît. Finalement, là, le financement 2022, comment il se répartit entre les investissements, les financements de tiers qui nous donnent les investissements nets, et puis le résultat de l'exercice, les différentes rubriques d'amortissements, donc la 33, c'est la grosse partie, ce sont évidemment les amortissements ordinaires, la 366 c'est l'amortissement lié au fond intercommunal pour

le développement urbain et puis la 383 représente les amortissements extraordinaires que vous votez année après année en décembre, sur proposition du Conseil administratif.

Tout ceci ensemble nous donne un excédent de financement de plus de Fr. 10'000'000.00, tel que le calcul vous l'explique ici.

Voilà, Madame la Présidente. C'est la présentation que le Conseil administratif voulait vous faire pour la vision globale des comptes de la commune en 2022. Évidemment que tout ceci ne tient pas compte des détails qu'il peut y avoir d'un service à l'autre, détails que vous aurez tout loisir d'examiner lors des commissions sectorielles qui commencent dès demain. Sauf si vous votez sur le siège, comme le suggère de manière taquine ma collègue de droite.

Mais évidemment que nous avons planifié ces commissions et nous ne serons pas offensés d'aller en commission. Merci Madame la Présidente.

Mme KELLER (EVL) : Merci, Madame la Présidente. Merci, Madame la Maire pour cette présentation. Et bah, on se réjouit d'aller en commission. Effectivement on demande le renvoi en commissions et on se réjouit d'aller en commission. Merci, Madame la Présidente.

La Présidente (Ve) : Merci. Une demande de renvoi en commissions a été faite. Les autres partis s'expriment dessus. Monsieur AMBORD.

M. AMBORD (MCG) : Merci, Madame la Présidente. Nous remercions tout le personnel qui s'est donné la peine pour effectuer le travail. Et on félicite l'excédent de plus de Fr. 9'000'000.00 des comptes et on se réjouit aussi, le groupe MCG, d'aller en commission.

M. CUENOUD (S) : Merci, Madame la Présidente. Nous partageons les réflexions de la magistrate sur la difficulté à planifier le budget avec ces excédents imprévus, et nous demandons aussi le renvoi en commission.

M. PASQUIER (PLR) : Merci, Madame la Présidente. Le groupe PLR soutient le renvoi en commission.

M. PASCHE (Ve) : Merci, Madame la Présidente. Je remercie déjà la Mairie pour toutes les explications au préalable que nous avons eues. C'est vrai que ça répond déjà beaucoup à nos questions. Et le renvoi en commission se fait, donc nous soutiendrons ce renvoi en commission. Bien que je ne pense pas que ça va apporter grand-chose de plus, mais ce sont des habitudes, et puis nous allons donc volontiers en commission pour accepter ces comptes 2022.

La Présidente (Ve) : Merci beaucoup, Monsieur PASCHE. Il n'y a pas de demandes de parole supplémentaires. Je vous propose donc de voter le renvoi en commission. Et le vote est lancé.

Donc par 28 oui, à l'unanimité, le projet de délibération 2394 est renvoyé en commission.

Le projet de délibération 2394 est renvoyé en commissions sectorielles à l'unanimité des présents (28 votants)

9) Crèche Rondin-Picotin - Rénovation du préau des grands - Crédit de Fr. 304'000.00 (projet de délibération 2393)

La Présidente (Ve) : Est-ce que quelqu'un s'oppose à l'entrée en matière ? (Silence). Personne. Je vous propose de délibérer. Madame KLEINER, vous avez la parole.

Mme KLEINER : Merci, Madame la Présidente. C'est un projet de délibération qui vous demande Fr. 304'000.00 pour refaire le préau d'une crèche, la crèche Rondin-Picotin, située à côté de la Maison onésienne.

Vous avez peut-être en mémoire cette demande, cette pétition qui avait été lancée par des parents de jeunes enfants, disons que le préau de cette école était envahi de racines et que cela devenait insécure, surtout pour des petits enfants qui s'encoublaient, qui ont le risque de s'encoubler.

Un projet de rénovation de ce préau avait déjà été lancé par le service. Cet espace, cette crèche, date des années 1960, c'est une ancienne école qui a été rénovée. Une première fois, le préau a été rénové en 2004, il y avait déjà des problèmes de racines. Il avait été ensuite envisagé de le rénover à nouveau en 2014, mais le budget soumis au Conseil municipal avait été refusé parce que le Conseil municipal avait estimé que c'était trop cher.

Par contre, le préau des petits, qui était adjacent aux locaux de la crèche, avait, lui, été refait en même temps que le bâtiment. Nous vous revenons donc avec ce projet de délibération qui envisage de complètement enlever le bitume, de le remplacer par des matériaux... donc le projet c'est d'enlever 75 % de bitume, de le remplacer par des matériaux souples adaptés aux enfants.

Aujourd'hui, nous avons beaucoup d'exigences pour la sécurité des enfants. Ce sont des matériaux qui sont réalisés, qui sont synthétiques et qui sont souples, qui laissent pénétrer l'eau. Il y a quatre arbres et un qui est prévu d'être planté en supplément. Et autour de ces arbres, il est prévu de mettre des copeaux.

Pour la sécurité des tout-petits, nous devons mettre des barrières autour de ces espaces en copeaux, et ces barrières nous allons les agrémenter de jeux pour que ce soit plus agréable, enfin c'est ce qui vous est soumis comme proposition.

Nous allons refaire le bac à sable, parce qu'il n'est plus aux normes. Nous prévoyons de mettre un jeu d'équilibre et de prévoir un grand bac potager pour familiariser les enfants avec la saisonnalité. Plusieurs bancs aussi sont prévus de façon que les adultes, comme les enfants, puissent se reposer sous les arbres.

Enfin, ce que j'aimerais rajouter, c'est que les problèmes de racines qui sont récurrents devraient être résolus cette fois par ces revêtements imperméables, tant les copeaux que

les revêtements amortissants, parce que c'est suffisamment souple pour que les racines puissent vivre dessous.

Nous prévoyons tout de même une petite zone en bitume blanc pour les questions d'entretien, pour les machines, mais ce bitume il sera clair pour éviter les îlots de chaleur. Nous prévoyons également d'installer un bac de récupération de façon à pouvoir arroser aux goutte à goutte, en particulier les arbres qui souffrent beaucoup de la chaleur.

Les zones de copeaux nécessiteront un entretien à l'avenir parce qu'il faut les recharger, elles sont d'une part disséminées, enlevées par les balayeuses. D'autre part, elles se tassent, donc tous les deux ans nous prévoyons de renouveler ces copeaux. Mais c'est un matériel naturel.

Voilà, je crois que j'ai fait le tour avec tous les éléments concernant cette rénovation du préau de la crèche Rondin-Picotin pour un montant de Fr. 304'000.00. Peut-être juste ajouter que nous venons de refaire la rénovation des jeux de l'école d'Onex-Village qui était dans un montant assez similaire, pour finalement en faire profiter un nombre d'enfants assez similaires, puisque nous avons une soixantaine de grands enfants et une quinzaine de tout-petits à la crèche Rondin-Picotin. Merci, Madame la Présidente.

M. MOSCHELLA (EVL) : Merci, Madame la Présidente. Bonsoir à tous. C'est ma première prise de parole, je dis bonsoir. Il est certain que ce préau doit être rénové, ça c'est indiscutable.

On aimerait toutefois aller en commission. Les prix des rénovations et de la construction sont toujours exorbitants. Et alors là, soyez persuadés que je ne pense pas que ce soit le cas qu'à Onex, mais je suis bien sûr que c'est le cas dans toutes les administrations.

Mais vu le montant, on aimerait voir le détail des rénovations. On aime toujours beaucoup voir en fait les détails des rénovations de façon générale. Donc si vous voulez bien accepter un renvoi en commission, vous me feriez une faveur. Merci.

La Présidente (Ve) : Donc un renvoi en commission a été demandé, les prochaines prises de parole se positionnent là-dessus. Monsieur FUSCO.

M. FUSCO (MCG) : Merci, Madame la Présidente. Le groupe MCG demande aussi le renvoi en commission et sur place si c'est possible.

M. PASCHE (Ve) : Merci, Madame la Présidente. Pour les Verts, nous nous opposons au renvoi en commission. Pourquoi ? Nous avons un petit projet, ce n'est pas un grand terrain qui est à couvrir. Les prix qui nous sont marqués sont des prix qui sont tout à fait, contrairement à ce que j'ai entendu, des prix qui sont normaux et ce n'est pas quelque chose qu'on a gonflé parce que c'est une commune.

Et je crois que l'exposé des motifs était quand même bien complet sur ce qui va se faire et nous, nous nous contenterons tout à fait des explications qui nous ont été faites en plus par Madame KLEINER.

Nous pensons que c'est un beau projet et le renvoi en commission ne va pas apporter grand-chose et surtout pas de pouvoir descendre les prix. Je n'ai jamais vu une commission

qui faisait qu'on allait faire du mobbing et puis descendre les prix sur du matériel que l'on achèterait.

Nous sommes donc contre le renvoi en commission. Je pense qu'il faut aller de l'avant et nous sommes prêts à voter sur le siège ce projet.

Mme DIOP (S) : Merci, Madame la Présidente. Donc pour ce projet, le parti Socialiste soutient le renvoi en commission et la possibilité de la faire sur place. Merci.

M. PASQUIER (PLR) : Merci, Madame la Présidente. Le groupe PLR soutient la crèche Rondin-Picotin, soutient aussi les travaux qui vont être envisagés sur ce préau. Comme il est indiqué dans l'exposé des motifs, au vu des montants, ça fera une procédure AIMP, donc ce projet est sous contrôle. Nous avons tous les éléments.

Ce qui est intéressant aussi de savoir, c'est que la planification qui nous est proposée avec un vote ce soir et ensuite le délai référendaire, plus les déposes d'APA et puis l'appel des différents corps de métiers qui devront intervenir, permettra de faire ces travaux durant la pause estivale.

Donc pour nous, nous avons suffisamment d'éléments pour voter sur le siège ces travaux. Nous nous opposerons au renvoi en commission. Merci.

La Présidente (Ve) : Merci. Il n'y a pas de prises de parole supplémentaires demandées. Je vous propose donc de voter sur le renvoi en commission. Le vote est lancé.

Par 19 oui et 9 non, le renvoi en commission est accepté.

Le projet de délibération 2393 est renvoyé en commission par 19 oui et 9 non (28 votants).

10) Réalisation d'un plan d'utilisation du sol - Crédit d'étude de Fr. 90'000.00 (projet de délibération 2391)

La Présidente (Ve) : Est-ce que quelqu'un s'oppose à l'entrée en matière sur ce projet de délibération ? (Silence). Personne. Je vous propose donc de débattre. Madame YUNUS EBENER, vous avez la parole.

Mme YUNUS EBENER : Merci, Madame la Présidente. Alors comme vous le savez, historiquement, la Ville d'Onex s'est développée principalement autour de logements. Et ce qu'on constate, c'est que le ratio entre les habitants et les emplois, c'est un ratio qui est déficitaire. Je vous donne un chiffre, donc il y a 4'500 emplois pour 19'000 habitants.

Donc nous, notre but c'est bien évidemment de maintenir ces emplois, mais on souhaiterait en attirer d'autres. Et pour pouvoir en attirer d'autres, il faut bien entendu offrir des conditions-cadres pour attirer et accueillir les entreprises.

Notre ville possède des caractéristiques des communes suburbaines et en fait, elle a tout ce qu'il faut pour entrer dans ce que l'on appelle la ville des courtes distances, c'est-à-dire on a des habitats mixtes, on a des équipements publics, la santé, des écoles, des crèches, la culture, le sport, une piscine, une zone 5, une zone villa, des espaces verts, mais il nous faudrait un petit peu plus d'économie.

Donc il y a cette volonté, par le passé déjà, et en cours actuellement, de développer et de dynamiser un petit peu plus notre territoire. Ceci est visible à travers notre PDCom qui a été voté en 2014 et la modification de zone qui a eu lieu tout dernièrement concernant Onex-Centre.

De plus, nous avons des quartiers qui peuvent véritablement accueillir ces entreprises, des quartiers qui sont en développement comme Pré-Longet, Nant-de-Cuard dans le futur, mais surtout les galeries du Loup. Il y a un joli potentiel à ce niveau-là.

Et l'idée, c'est bien évidemment de développer, enfin d'ouvrir les rez-de-chaussée à des activités économiques, des espaces verts, quelque chose de dynamique. Et en fait, l'objectif c'est de favoriser de manière harmonieuse et équilibrée ces activités économiques en tenant compte, bien évidemment, des habitats, des logements, des sites d'intérêts dont je viens de vous évoquer et ces activités économiques s'inscriraient là-dedans.

Et tout cela peut se faire à travers un règlement, mais c'est un règlement qui est extrêmement souple. L'idée de ce règlement, c'est de maintenir absolument des activités aux rez-de-chaussée, mais on ne dit pas aux futures personnes qui sont intéressées par amener une activité à Onex, on ne dit pas quel type d'activité.

Mais ce qu'on ne souhaite pas, c'est par exemple que ces futurs rez-de-chaussée soient fermés ou que ce soit des logements, ou des lieux de stockage, des locaux par exemple. On aimerait vraiment qu'il y ait une activité économique.

Je vous donne un exemple, à Carouge, ils ont vraiment souhaité que des rez-de-chaussée soient par exemple que pour les restaurants. Et puis imaginons que ce restaurant ferme, et bien je dis n'importe quoi, mais qu'un bijoutier ne pourrait pas s'installer, il faut forcément un restaurant dans ce local-là.

Et bien nous, on n'est pas du tout dans cette optique. L'idée c'est vraiment de laisser une certaine liberté, que ça soit une activité économique, mais on laisse la possibilité aux personnes intéressées de voir quel type d'activité ils souhaiteraient mettre en place.

Alors maintenant, bien évidemment que vous avez le choix entre voter sur le siège ou aller en commission. Imaginons que vous souhaitez voter sur le siège, ce que je pourrais vous proposer, c'est quand on avance un petit peu le projet, et bien je peux vous proposer une commission en 2024 pour vous tenir un petit peu informés, ou plus tôt si vous le souhaitez.

Et de toute façon, on va revenir auprès du Conseil municipal avec un projet de plus qu'on renverra en commission et qu'on revotera en plénière. Et puis autre chose que je voudrais rajouter par rapport à ce projet, c'est que c'est vraiment... C'est un projet transversal entre l'aménagement et le secteur économique. Voilà, merci pour votre attention.

M. D'ARCANGELO FRANCO (S) : Merci, Madame la Présidente. Comme proposé on aimerait bien aller en commission pour avoir de plus amples informations, parce qu'on est relativement curieux de ce nouvel objet qu'on nous propose. Donc voilà, merci Madame la Présidente.

La Présidente (Ve) : Merci. Donc une demande de renvoi en commission a été faite, les prochaines prises de parole s'expriment sur ce renvoi en commission. Monsieur ABBE-DECARROUX, vous avez la parole.

M. ABBE-DECARROUX (PLR) : Merci, Madame la Présidente. J'avais aussi tout un laïus. Mais comme il y a une demande de renvoi en commission, nous allons soutenir le renvoi en commission.

M. RITTER (EVL) : Merci, Madame la Présidente. Nous sommes d'accord avec nos collègues Socialistes, nous sommes aussi pour le renvoi en commission. Merci.

Mme VESELI (Ve) : Merci, Madame la Présidente. Nous on va, on était aussi en faveur de voter sur le siège, mais puisqu'on est en minorité et qu'on n'est pas contre un renvoi en commission pour pouvoir discuter de cette étude, on va vous suivre. Et on pense que c'est une assez bonne idée d'avoir un plus qui va obliger à créer et à maintenir des activités ouvertes au public. Voilà, ça va dynamiser la commune, et puis c'est vraiment une plus-value donc voilà. Je me suis un peu étendue. Merci.

M. AMBORD (MCG) : Merci, Madame la Présidente. Le groupe MCG est pour le renvoi en commission. Ce qui est très bien, c'est qu'on pourra discuter justement d'avoir les rez-de-chaussée autres que des loyers à Fr. 3'500.00 avec jardins et puis potagers pour certaines personnes du canton.

Je trouve que c'est très très bien et c'est une très très bonne idée de pouvoir analyser des entreprises qui pourraient se trouver un pied-à-terre à Onex pour pouvoir développer leur activité et aller de l'avant. Merci, Madame la Présidente.

La Présidente (Ve) : Merci, Monsieur AMBORD. S'il n'y a pas de prises de parole supplémentaires, je vous propose de voter sur le renvoi en commission du projet de délibération 2391. Le vote est lancé.

À l'unanimité, le renvoi en commission est accepté.

Le projet de délibération 2391 est renvoyé en commission par 27 oui (28 votants), une personne n'ayant pas voté.

La Présidente (Ve) : Avant de passer au prochain point, je vous propose de faire une pause de 20 minutes et de se retrouver à 20 heures 35... non, je suis sûre, il y a tout le monde qui le demande, je crois vraiment. Non mais en fait j'ai décidé, c'est maintenant. Voilà. On se retrouve à 20h35.

11) Place des Deux-Églises – Mandat d'études parallèles – Attribution d'un mandat d'assistant maître d'ouvrage – Crédit d'étude de Fr. 80'500.00 (projet de délibération 2392)

La Présidente (Ve) : Est-ce que quelqu'un s'oppose à l'entrée en matière ? (Silence). Personne. Alors nous pouvons commencer à débattre. Je donne la parole à Madame YUNUS EBENER.

Mme YUNUS EBENER : Merci, Madame la Présidente. Donc concernant ce MEP, ce mandat d'études parallèles, à la place des Deux-Églises, en fait l'idée c'est de... comment dire, c'était mieux qu'on fasse ça avant mais bref, je vais reprendre mes esprits.

Donc l'idée c'est de valoriser et d'amener un véritable centre pour Onex. Parce que si on fait l'état de la situation aujourd'hui, Onex-Centre qu'est-ce que c'est, la place des Deux-Églises ? Qu'est-ce que c'est une place que devrait être la place de la ville ? Un peu la place du village.

Et bien aujourd'hui cette place c'est pour les parkings, pour les voitures, c'est traversé principalement par des véhicules motorisés. Et donc sa fonction n'est pas remplie. Sa fonction devrait être un usage d'espace public parce qu'elle a un caractère liant, cette place des Deux-Églises, un caractère liant qui permettrait de relier quelque part le Vieux-Onex, la zone 5 à la partie plus urbaine de notre ville.

Et lorsque l'on a voté de nouveau, je fais souvent référence à ce PDCom, voté dans cet hémicycle en 2014, parce que ça fait foi et c'est celui-ci que l'on suit. Et déjà en 2014, lors des concertations, il y avait vraiment cette volonté d'amener de l'apaisement et de la piétonnisation dans cet espace.

Et puis, lorsqu'on a fait de la concertation pour Onex-Centre, et bien on a aussi concerté les habitants à ce niveau-là et à l'unanimité, il y avait ce désir et cette volonté d'amener de l'apaisement et de la piétonnisation dans cette partie de la commune.

Donc nous, on s'inscrit véritablement là-dessus, parce que c'est ce que la population souhaite et c'est pour ça que comment est-ce qu'on peut y arriver ? Et bien à travers ce mandat d'étude.

Et donc, comme vous avez pu le lire, il y a plusieurs façons de faire une étude. Il y a des concours. Mais on a estimé que le mandat, c'était ce qui était le plus approprié pour imaginer quelque chose par rapport à cette place, parce qu'il y a la possibilité justement pour le maître d'ouvrage, qui est le bureau ACO, il y a la possibilité pour ce maître d'ouvrage de pouvoir dialoguer et d'échanger avec les différents concurrents.

Et il y a aura un premier tour sélectif et puis un deuxième tour, qui est dévolu à des solutions plus précises. Et en fait, il y a deux intérêts pour le MEP, cet intérêt de dialogue, mais l'autre intérêt, c'est qu'il y a un collègue d'experts qui est formé et qui prend les décisions.

Et ce que j'ai trouvé très intéressant avec ce MEP, c'est qu'à l'intérieur de ce collège il peut y avoir des conseillers municipaux qui peuvent être représentés. Donc comme ça, on entend votre voix, il peut y avoir un membre et un suppléant. Et ça, je pense que ça peut vraiment être intéressant.

Donc voilà, après vous décidez si vous voulez voter sur le siège, aller en commission. Mais on reviendra avec quelque chose en juin 2023. Voilà, merci.

M. RITTER (EVL) : Merci, Madame la Présidente. Donc notre groupe, on est pour le renvoi en commission. Merci.

La Présidente (Ve) : Merci. Comme tout au long de cette soirée, il y a une demande de renvoi en commission. Les prochaines prises de parole portent sur cette demande. Monsieur SANTARELLI.

M. SANTARELLI (Ve) : Merci, Madame la Présidente. Le groupe des Verts n'est pas favorable au renvoi en commission. On souhaite oui sur le siège.

M. AMBORD (MCG) : Merci, Madame la Présidente. Le groupe MCG est favorable au renvoi en commission. On pourra discuter de cette place qui est, c'est vrai, pourra faire un bon lien entre le Vieux-Onex et puis le bas d'Onex.

Bon, je pense qu'il y a de toute façon, il y a déjà le marché qui se trouve le dimanche là-bas. Il y a déjà une bonne activité, une belle activité qui se passe là-bas. Maintenant je ne sais pas si au niveau circulation ça pourrait être viable.

Donc on accepte le renvoi en commission pour pouvoir en discuter. Merci.

M. MOSCHELLA (EVL) : Merci, Madame la Présidente. Juste pour argumenter un tout petit peu le renvoi en commission, la place des Deux-Églises c'est une place qui a une longue histoire complexe par rapport à la circulation, de même que la rue des Bossons et la route de Loëx.

On aimerait vraiment aller en commission pour avoir en fait un historique des projets et des images directrices par le passé, ce qui était prévu et ce qui était calculé. Parce que c'est quand même un accès spécial sur la route de Chancy et ça a le mérite d'être vu en commission avant d'être étudié et qu'on a un projet à voter définitif sur la table. Merci.

M. GAUTHIER (S) : Merci, Madame la Présidente. Alors nous, le groupe Socialiste, on est également pour le renvoi en commission. On remercie Madame la conseillère administrative pour les explications très claires.

Maintenant on regarde de l'importance de la problématique. On tient à ce que le sujet puisse être un peu plus discuté en commission. Merci.

Mme LANCE-PASQUIER (PLR) : Merci, Madame la Présidente. Le groupe PLR n'est pas opposé au principe d'une fermeture de la place des Deux-Églises, mais il considère que de nombreuses questions restent ouvertes, s'agissant notamment du report du trafic sur d'autres axes secondaires.

Par ailleurs, nous nous permettons de rappeler l'adoption dans notre dernière séance du projet de délibération 2390, appelant à choisir le domaine de la mobilité comme premier projet Smart City et à proposer à cette fin un programme de travail.

Nous serions donc intéressés de savoir comment le projet de la place des Deux-Églises peut s'inscrire dans cet objectif. Et soutenons dès lors un renvoi en commission.

La Présidente (Ve) : Merci beaucoup. S'il n'y a pas de demandes de parole supplémentaires, je vous propose de voter sur le renvoi en commission. Le vote est lancé.

Par 23 oui, une abstention et 4 non, le projet de délibération 2392 est renvoyé en commission.

Le projet de délibération 2392 est renvoyé en commission par 23 oui, 4 non et une abstention (28 votants).

12) Réponse du Conseil administratif à la motion 385 du 7 décembre 2021 « Une bibliothèque d'objets pour les Onésien-nes »

La Présidente (Ve) : S'il n'y a pas de prises de parole souhaitées... ah, Madame KLEINER, vous avez la parole.

Mme KLEINER : Merci, Madame la Présidente. Cette réponse du Conseil administratif est assez détaillée. Notre Secteur développement durable a analysé les différentes possibilités. Il vous présente plusieurs bibliothèques d'objets, Sharely, Pumpipumpe, La Manivelle...

Et selon l'analyse qui en a été faite, c'est La Manivelle qui a retenu le plus l'intérêt du Secteur développement durable. Malheureusement, par manque de locaux, parce que pour que ce soit intéressant, il faut avoir une surface suffisamment grande pour stocker le matériel.

Par manque de locaux, nous n'envisageons pas à Onex de développer pour l'instant ce type de propositions. Par contre, nous pourrions proposer des abonnements à La Manivelle qui est à proximité à Lancy, sauf erreur, et financer un transport des objets qui seraient loués par internet. Et nous allons envisager si une action de ce type-là est réaliste cette année encore. Merci.

La Présidente (Ve) : C'est-à-dire en 2023 encore, pas forcément au prochain budget ? C'est-à-dire en 2023, donc ce n'est pas au prochain budget ? Ok, et vous nous reviendrez avec un projet si c'est le cas ? Ok et ça sera l'objet, j'imagine, d'une communication aux habitants, donc on sera au courant à ce moment-là, c'est ça ? Merci beaucoup pour votre réponse.

S'il n'y a pas de questions... ah pardon, je me demandais, désolée. Monsieur ISCHER, vous avez la parole.

M. ISCHER (S) : Merci, Madame la Présidente. Le groupe Socialiste est un peu déçu de la réponse, car on ne pense pas que quelques abonnements à La Manivelle vont changer le comportement de la population d'Onex.

Dans le cadre de l'agrandissement des activités de La Manivelle, qui devrait normalement se faire bientôt, on se demandait si on n'avait pas pensé à chercher un futur espace adéquat pour une antenne de La Manivelle à Onex, en partenariat avec la cecyclerie qui partage des objectifs similaires, pour profiter des succès genevois et des projets locaux existants ? Merci.

Mme KLEINER : Alors après consultation de La Manivelle et sur la base de leur expérience, ils nous indiquent très clairement que la surface... une surface telle que celle de la recyclerie est totalement insuffisante pour répondre aux besoins de la population.

Les 50 abonnements que nous proposerons à la population sont aussi une manière de tester l'intérêt de la population, des Onésiens et des Onésiennes, et de voir comment nous pourrions prolonger ou soutenir une telle action dans le futur.

Donc c'est assez intéressant de pouvoir d'ores et déjà, en 2023, faire le test. Mais nous avons vraiment une problématique de locaux à Onex. Et non, la recyclerie est insuffisante à leur succès.

« **MOTION** »

Vu le fait que nos ressources sont limitées

Vu la nécessité de préserver nos ressources

Vu la nécessité d'adopter de nouveaux réflexes de consommation plus respectueux de l'environnement

Vu l'engagement du Conseil administratif à contribuer à la lutte contre le réchauffement climatique

Vu l'engagement du Conseil administratif à la plateforme «ge-reutilise»

Vu le fait que selon le site « ge-reutilise », la commune ne bénéficie d'aucune adresse de commerce, entreprise, association, marché régulier actif dans la seconde main ou la location d'objets situés sur le territoire

Vu les avantages que la mutualisation des biens offre sur l'économie de nos ressources naturelles et économiques

Vu l'accueil favorable à toute initiative promouvant le lien social

Vu les avantages de la création du lien social sur le vivre ensemble

Vu l'exposé des motifs

Sur proposition du groupe des Vert.es

LE CONSEIL MUNICIPAL

d e m a n d e

par 24 oui et 2 abstentions

AU CONSEIL ADMINISTRATIF

1. *D'étudier les possibilités de faire bénéficier les Onésien.nes d'une bibliothèque d'objets sur la commune, en partenariat avec les communes avoisinantes*
2. *Ou de s'adjoindre à un projet de bibliothèque d'objets prévu ou existant dans les environs proches afin d'en faciliter l'accès aux Onésien.nes.*

RÉPONSE :

La Ville d'Onex n'a aujourd'hui pas d'espaces avec une surface assez grande pour permettre à une bibliothèque d'objets de venir s'implanter durablement sur la commune.

En effet, les petits espaces – à l'instar de la bibliothèque d'objets mise en place à Carouge – empêchent la réalisation d'une bibliothèque d'objets fonctionnelle : il n'y a que peu d'objets qui peuvent être stockés, l'offre n'est donc pas complète et la population n'est pas intéressée à venir chercher des outils dans ce local.

La même problématique se retrouve lorsqu'un espace se libère dans une ludothèque ou une bibliothèque de livres pour y déposer des objets en prêt : offre réduite qui ne bénéficie pas à la population.

Suite à une étude approfondie des possibilités de faire bénéficier les Onésiennes et Onésiens d'une bibliothèque d'objets sur la commune, voici trois exemples existants sur le canton de Genève concernant le partage d'objets :

a) Option Sharely : location d'objets via une plateforme numérique¹ :

Cette plateforme en ligne est utilisée à Genève par quelques utilisatrices et utilisateurs. On peut retrouver un ordinateur portable, une perceuse, une étiqueteuse, ou encore un appareil photo pour une location par jour de respectivement Fr. 50.00, Fr. 5.00 et Fr. 10.00. Toutefois, ce système n'est pas encore développé à Onex car l'objet le plus proche se trouve à 2 kilomètres de la commune. De plus, emprunter fréquemment sur cette plateforme est rapidement onéreux et peut ainsi décourager bon nombre de personnes intéressées par un système de prêt.

b) Option Pumpipumpe : prêts d'objets entre particuliers via des étiquettes autocollantes "je prête" ou des images d'objets sur les boîtes aux lettres²

Il existe une plateforme numérique sur laquelle sont référencées les adresses "pumpipumpe": au nombre de 65 à Genève, il en existe aujourd'hui huit à Onex. Cette option encourage chaque foyer à coller des étiquettes des objets qui sont empruntables sur leur boîte aux lettres. Cette plateforme numérique n'est toutefois pas à jour. De plus, de nombreuses régies pourraient refuser l'ajout d'étiquettes sur les boîtes aux lettres, ce qui bloquerait complètement le projet.

c) La Manivelle

La Manivelle est une coopérative de prêt d'outils et de matériel sans but lucratif avec des valeurs de partage, d'autonomie et de préservation des ressources naturelles. Cette coopérative fonctionne comme une bibliothèque, mettant à disposition de ses membres

¹ <https://www.sharely.ch/fr>

² <https://pumpipumpe.ch/fr/home-fr/>

une large gamme d'outillage et de matériel stockée dans des dépôts³. La Manivelle permet ainsi à la population genevoise d'emprunter des objets généralement peu utilisés durant l'année, de les partager avec d'autres personnes, tout en évitant leur entretien, ainsi que leur stockage à la maison.

Il existe sept sites actuellement à Genève :

- Le QG principal à la Manufacture Coopérative, alias la MACO (chemin des Sports 87) ;
- une antenne au quartier de l'étang à Vernier (Café des Possibles, allée des Nénuphars 6) ;
- une antenne à Carouge (Katimavik, lieu d'accueil de la Fondation Trajets, passage de l'intendant 8) ;
- un point relais à Lancy (Maison de quartier du plateau, route de St-Georges 86) ;
- un point relais à Meyrin (Renfile Brocante du CSP, rue Alphonse-Large 19) ;
- un point relais à Plan-les-Quates (Renfile Brocante du CSP, route de la Galaise 17) ;
- un point relais à MeyrinRoule (avenue de Vaudagne 1).

Partenariat intercommunal

Des recherches ont été effectuées auprès des autres communes, afin de sonder l'intérêt pour la création d'une bibliothèque Manivelle intercommunale, mais aucun partenariat, pour le moment, ne répond à notre demande.

Lancy, depuis le printemps 2022, a créé un point relais dans la maison de quartier du plateau.

Le concept est simple : la Ville de Lancy offre cent abonnements annuels à la Manivelle aux premières personnes intéressées. Les membres de la Manivelle peuvent ensuite emprunter sur le catalogue en ligne, puis chercher les objets au niveau de la maison de quartier de Lancy durant les horaires d'ouverture de celle-ci. Les livraisons des objets empruntés depuis la MACO jusqu'au point relais se font à vélo via la cyclomessagerie Go-fast⁴ et sont prises en charge par la Manivelle.

Une convention a été signée entre la Ville de Lancy, la maison de quartier du plateau et la coopérative la Manivelle. Après six mois, 50 abonnements ont été offerts et 84 prêts ont été effectués.

Malheureusement, aucun endroit n'a pu être trouvé pour le moment sur le territoire onésien répondant à ces critères.

Conclusion

L'absence de locaux disponibles ne permet pas d'envisager le développement d'une bibliothèque d'objets comme La Manivelle à Onex. Cependant, le Conseil administratif étudie le recours aux services de cette coopérative qui pourrait être encouragé, dès 2023, à travers un soutien financier pris sur le budget du Secteur développement durable. L'action consisterait à offrir aux Onésiennes et Onésiens des abonnements à La Manivelle, assortis d'un service de livraison gratuit depuis la MACO au domicile onésien, à travers Caddie-Service et Genève roule. Cette opération permettrait de faire connaître la prestation et d'encourager nos résident-es à y recourir.

³ <https://manivelle.myturn.com/library/inventory/browse?location=1766>

⁴ <https://www.go-fast.ch/>

Onex, le 7 mars 2023 »

13) Frigo participatif en libre-service (projet de motion 403)

La Présidente (Ve) : Madame SCHMIDT-MESSINA, vous avez la parole.

Mme SCHMIDT-MESSINA (S) : Alors Merci Madame la Présidente. Nous avons créé cette motion frigo participatif en libre-service, car nous pouvons constater que dans notre commune il y a une grande précarité. Pour ma part, j'ai pu observer des personnes fouillant dans les bennes à ordures des magasins pour s'alimenter.

Il est intolérable de voir des personnes dans cette situation. Bien qu'il existe déjà une boîte à livres, grâce à des habitants du quartier, on trouve également de l'alimentation. Il nous faut quelque chose de plus cadré pour le bien sanitaire.

C'est pour ces motifs, que nous vous demandons de le voter sur le siège. Merci bien.

Mme GIROUD (Ve) : Merci, Madame la Présidente. Face à la précarité alimentaire, mais aussi afin de lutter contre le gaspillage alimentaire, nous sommes partis à la recherche d'une idée, afin que consolider ces deux aspects.

Et nous sommes tombés sur les frigos participatifs à travers la Suisse, par exemple Madame Frigo à Lausanne ou plus proche, en Ville de Genève, l'association Free-go. L'association Free-go est la seule du genre présente sur le canton, c'est pourquoi nous nous sommes rapprochés d'elle.

Les employés de l'association, des bénéficiaires en majorité de l'Hospice général, des emplois jeunes, contactent et informent les commerçants puis participent aux collectes des surplus alimentaires. Ils assurent également l'entretien et le nettoyage du frigo.

L'association Free-go ne concurrence pas Partage. Elle est complémentaire. En effet, Partage collecte des denrées non périssables et des denrées non alimentaires, les stocke quelques jours et les redistribue le lendemain ou quelque temps plus tard. Free-go, elle, collecte, elle fait ses collectes le jour même et elle les dispose dans le frigo disponible 24h/24.

Et ainsi, ce sont surtout des fruits et des légumes que l'on retrouve dans les frigos participatifs, car leur échéance de consommabilité est beaucoup plus rapprochée. L'association organise également des manifestations à l'usage des habitants.

Et passer par l'association, c'est se greffer à un système bien rodé qui marche, qui est subventionné par la Ville de Genève et des autres organismes privés. Ce serait donc un moyen simple et efficace de lutter contre le gaspillage alimentaire et la pénurie.

Je vous invite donc à valider ce projet. Merci.

La Présidente (Ve) : Est-ce que quelqu'un s'oppose à l'entrée en matière ? Personne. Merci. Monsieur TOGNAN, excusez-moi, je vous redonne la parole.

M. TOGNAN (UDC) : Merci, Madame la Présidente. Le groupe UDC soutiendra la motion. C'est une assez bonne idée. Mais juste une question, en fait je crois que Madame GIROUD a partiellement répondu.

Ça veut dire que n'importe qui peut mettre ou c'est que l'association qui met à manger ? Parce qu'en fait la seule question qu'on a c'est une question de sécurité alimentaire, c'est-à-dire qui sera responsable en cas d'intoxication, ou si ça peut se produire, on ne sait pas. C'est juste ça qui nous pose un petit problème.

Enfin, vous voyez ce que je veux dire parce que s'il y a un truc comme chez Buitoni et puis qu'il y a trois morts. Merci.

M. MOSCHELLA (EVL) : Merci, Madame la Présidente. Notre groupe n'est pas positionné spécialement sur le sujet. Personnellement, je trouve que c'est une belle initiative. Par contre, je rendrais quand même attentif à la propreté du frigo, souvent avec les frigos partagés, il y a des soucis de délabrement.

Et je pense qu'il faudra apporter un soin attentif à cet aspect-là. Mais néanmoins je soutiens vivement et personnellement le projet. Merci.

M. PASQUIER (PLR) : Merci, Madame la Présidente. Le groupe PLR serait tenté de demander aux auteurs de cette motion de la retirer, le parti Socialiste et les Verts. Non pas parce que c'est inintéressant, mais ils nous semblent qu'il y aurait une méthode beaucoup plus rapide pour aller de l'avant avec ce projet.

Puisqu'on a la cheffe de projet qui est notre ancienne collègue, Marine DELEVAUX, qui avait siégé sauf erreur sur les rangs Socialistes ou Verts, qui s'occupe de ce projet sur Genève. Et comme vous l'avez dit, avec des soutiens qui existent déjà, la Loterie romande, l'Hospice général, la Ville de Lancy soutient aussi cette initiative.

Alors je ne sais pas si elle a présenté son projet au Prix du développement durable à Onex, peut-être ça sera aussi une piste, mais la piste la plus rapide pour une action aussi louable, me semble-t-il, aurait été de contacter directement le Conseil administratif de manière à pouvoir bénéficier rapidement d'une subvention.

Vous parlez de Fr. 12'000.00 pour payer les salaires et puis un petit investissement qui peut parfaitement rentrer dans la catégorie des budgets de fonctionnement qu'il y a à disposition du Conseil administratif.

Donc voilà, peut être que c'est un acte politique pour vous, partis Socialistes et les Verts, de présenter cette action sur Onex. Il semble que ça aurait été beaucoup plus efficient et plus efficace de demander à votre ancienne collègue, Marine DELEVAUX, de s'adresser directement au Conseil administratif et de solliciter une subvention.

Alors peut-être qu'ils l'ont fait et puis que peut-être ça a été refusé. Vraisemblablement, le Conseil administratif nous donnera des éléments de réponse sur ce sujet. Je vous remercie. Mais nous soutiendrons bien entendu quoi qu'il en soit cette motion.

Mme GIROUD (Ve) : Merci, Madame la Présidente. Donc les employés de l'association Free-go, quotidiennement, ils rajoutent les aliments dans le frigo et quotidiennement ils retirent les aliments du frigo qui sont périmés ou qui commencent à moisir.

Donc en termes de sécurité, ils veillent aussi à ne pas briser la chaîne du froid. Donc tout ce qui nécessite le maintien de la chaîne du froid, seuls les commerçants pourront déposer.

Par contre, les particuliers sont invités à déposer des fruits et des légumes ou de la farine, du riz éventuellement, s'ils en ont en surplus. Mais ils ne sont pas libres de déposer des aliments dont on a aucun moyen de vérifier que la chaîne du froid n'a pas été brisée.

Donc au niveau sécurité, c'est ça. Quant au délabrement, disons que ça serait éventuellement le 4^{ème} frigo dans le canton du Genève. Il y en a un qui est depuis bientôt une année aux Charmilles, on constate qu'il n'y a pas eu de délabrements, qu'il n'y a pas eu de dégradations, alors qu'il est 24h/24 accessible à la population.

Quant à l'association et l'implication de Marine DELEVAUX, alors on l'a su dernièrement. Donc nous, on ne l'a pas rencontrée, elle personnellement, mais son supérieur. Et je ne pense pas qu'elle a fait une demande auprès du Conseil administratif, c'est pour ça que nous, on dépose la motion. Merci.

Mme la Maire : Merci, Madame la Présidente. Oui, je voulais préciser par rapport à la remarque de Monsieur PASQUIER, deux choses. D'abord, effectivement on peut vous confirmer qu'il n'y a pas eu de demande spécifique, enfin de l'association, auprès du Conseil administratif.

Et deuxièmement, rappeler quand même, puisqu'on a parlé des comptes, même si ça peut sembler dérisoire à la hauteur du résultat de Fr. 7'000'000.00 de boni, que nous faisons des budgets au plus juste et que pour de l'ordre de quelques milliers de francs on peut rentrer en matière sur le budget courant, mais certainement pas pour de l'ordre de Fr. 12'000.00.

Et donc si une demande avait été faite au Conseil administratif, le traitement ordinaire sans une impulsion claire de votre Conseil municipal, aurait été de dire oui c'est une jolie idée, on vous donne un soutien symbolique de Fr 1'000.00 ou Fr. 2'000.00. Bref, pas de quoi implémenter le projet, en tout cas en 2023.

Alors ça aurait pu être amené à une mise au budget pour 2024, mais clairement pas en 2023, pas de quoi implémenter le projet. À l'inverse, si cette motion est votée par le Conseil municipal, c'est une ouverture d'esprit que nous interprétons, comme le Conseil municipal, pour que l'administration puisse étudier le projet, répondre aux questions. Je pense que l'association les maîtrise parfaitement, mais aux questions fort légitimes qui ont été posées, d'entretien, de surveillance, de sécurité.

Et puis de vous annoncer, par la suite, si le projet est satisfaisant et qui peut être implémenté, que nous l'avons fait conformément aux votes de la motion et que donc il y

aura un dépassement budgétaire à hauteur du montant évoqué dans la motion, si celui-ci s'avère suffisant.

Mais clairement, quand nous n'avons pas la disponibilité budgétaire, et c'est le cas, nous n'avons pas Fr. 12'000.00 de marge sur les budgets de subvention, et bien, nous, nous n'allons pas entrer en matière dans ces hauteurs de montants-là, lorsqu'il y a une demande qui provient sans passer par une impulsion claire du Conseil municipal.

Voilà, j'espère avoir renseigné tous les conseillers municipaux sur le processus de subventionnement. Merci.

M. AMBORD (MCG) : Merci, Madame la Présidente. Le groupe MCG soutiendra ce projet. Je vous remercie.

Mme SCHMIDT-MESSINA (S) : Merci, Madame la Présidente. J'ai entendu pour le nettoyage du frigo. En effet, c'est l'association qui nettoiera ce frigo, qui l'entretient dans tous les sens, c'est-à-dire le remplir, comme l'a dit Madame GIROUD, et puis donc pour le nettoyage également. Donc nous vraiment on n'a pas besoin de s'en occuper en fait. Voilà. Merci.

M. PASQUIER (PLR) : Merci, Madame la Présidente. Je remercie Madame KAST pour son éclairage et effectivement l'assiduité à tenir les comptes aux milliers de francs.

Je me réjouis de la prochaine discussion que nous aurons en commission, lorsqu'il s'agira de discuter des Fr. 800'000.00 que ce Conseil municipal souhaite distribuer aux Onésiennes et Onésiens pour acheter des sacoches de vélos.

La Présidente (Ve) : Merci. Je vous propose de passer au vote. Est-ce que Monsieur TOGNAN pourrait nous lire les invites de ce projet de motion ? (Lecture). Merci beaucoup. Et le vote est lancé.

Par 26 oui et 2 absentions, le projet de motion est accepté.

Le projet de motion 403 est approuvé par 26 oui et 2 abstentions (28 votants).

Motion 403 dont la teneur est la suivante :

« Vu le gaspillage alimentaire en Suisse, un tiers de la nourriture produite est perdue, soit environ 250gr par personne de denrées comestibles atterrissent quotidiennement dans nos poubelles, l'équivalent presque d'un plat du jour

Vu le besoin de la population onésienne

Vu les avantages en termes de lien social et écologique

Vu le succès d'installations similaires aux Charmilles, Roseraie et Jonction par la Ville de Genève et dans d'autres cantons (Lucerne et Vaud)

Vu l'exposé des motifs

Sur proposition des Verts et du Parti Socialiste

LE CONSEIL MUNICIPAL

d e m a n d e

par 26 oui et 2 abstentions

AU CONSEIL ADMINISTRATIF

1. *De participer à l'installation d'un frigo participatif (où il serait possible de déposer et récupérer des denrées alimentaires) en partenariat avec l'association Free-go. »*

* * *

14) ACG - Décision de l'AG du 15.02.2023 concernant :

- l'attribution, par le Fonds intercommunal, d'une subvention d'investissement de 4 millions de francs destinée à la rénovation des machineries du Grand Théâtre

La Présidente (Ve) : Est-ce que quelqu'un souhaite prendre la parole sur ce point ? (Silence). Si ce n'est pas le cas, on prend simplement acte.

15) Propositions individuelles et questions

La Présidente (Ve) : Est-ce que quelqu'un souhaite prendre la parole ? Monsieur RITTER, vous avez la parole.

M. RITTER (EVL) : Merci, Madame la Présidente. J'ai deux-trois questions. J'ai vu qu'il y a une offre d'emploi pour un chargé de projet auxiliaire à 60 %. Je voulais savoir, parce qu'il me semble que c'est un nouveau poste, alors je voulais savoir quel est le poste qui sera supprimé pour créer ce poste ?

La deuxième chose dans cette offre d'emploi, on parle d'un guide des aménagements 2019. Comme je suis curieux, j'ai essayé de me le procurer. Donc j'ai demandé à Monsieur PITTALA de me le fournir, et puis il m'a répondu que ce n'était pas possible parce qu'il n'était pas encore finalisé, ce que je comprends. Et du coup je voulais savoir s'il y avait un guide précédent, si on pouvait obtenir celui-là ?

Et la dernière question, ça concerne une remarque que m'a faite une personne qui nous suit en streaming. Elle constate qu'on ne peut absolument pas lire les noms des conseillers municipaux sur le tableau parce que c'est beaucoup trop petit. Donc elle demandait, cette personne, si on pouvait pour la prochaine fois avoir une police de caractères plus grande ? Merci.

Mme MASE (UDC) : Merci, Madame la Présidente. Mesdames du Conseil administratif, j'aimerais savoir si vous avez des nouvelles ou quelque chose à nous dire au sujet du projet du Servette aux Evaux, s'il-vous-plaît ? Merci.

Mme BRAUNSCHWEIGER (S) : Merci, Madame la Présidente. J'ai une question à propos de la passerelle qui surplombera le Rhône pour relier Onex-cité à Aire me semble-t-il. Il me semble que ça fait longtemps qu'on n'a pas eu de nouvelles. Donc si vous en avez, merci de nous les partager. Merci.

Mme SCHMIDT-MESSINA (S) : Merci, Madame la Présidente. J'aimerais savoir où ça en est le projet de l'Astr'Onex, s'il-vous-plaît.

M. MOSCHELLA (EVL) : Merci, Madame la Présidente. Je vais demander... je pourrais demander où ça en est avec la salle communale, mais je ne vais pas le faire. Non petite blague.

J'ai une autre question. On a reçu un mail cet après-midi, il me semble, de Monsieur HAAB, président de l'association des cuisines scolaires d'Onex. Il est présent dans la salle, mais plutôt qu'il se lève ce soir et comme c'est d'intérêt général, je me propose de poser la question moi-même, de mon initiative.

Il a envoyé un courrier au Conseil administratif, en juin, demandant des aménagements pour les cuisines, notamment pour la salubrité et la sécurité des cuisines, et l'efficacité énergétique. Et il a rapporté notamment dans le mail n'avoir eu partiellement ou pas de réponses.

Est-ce qu'on peut avoir un point de la situation par rapport aux cuisines scolaires ? Et je pense qu'il s'agit là bien évidemment de l'école des Bossons. Merci.

M. PASQUIER (PLR) : Merci, Madame la Présidente. Juste une question, j'ai lu avec attention le dernier numéro d'Onex Magazine, il y a une page entière qui était consacrée à notre Conseil municipal qui mentionnait qu'effectivement le Conseil municipal soutenait fortement les seniors, avec le titre « La Ville s'adapte aux seniors ».

Il était mentionné que fin 2020, le Conseil municipal invitait à créer une société plus à l'écoute des besoins de toutes et tous, et notamment des plus fragiles, en acceptant une motion visant à faire de la commune une ville adaptée aux seniors.

Pour celles et ceux qui étaient présents en décembre 2020, vous vous souvenez qu'il s'agissait là d'une motion du groupe PLR. Mais la majorité de ce Conseil municipal l'avait refusée. Donc apparemment c'est inexact ce qui a été publié dans l'Onex Magazine.

Est-ce que le Conseil administratif publiera lors du prochain numéro d'Onex Magazine un correctif ? Merci.

Mme YUNUS EBENER : Merci, Madame la Présidente. Alors je vais commencer par les questions de Monsieur RITTER. Mais je fais juste une petite parenthèse à Monsieur RITTER et j'en profite du coup... ça fait une petite piqûre de rappel pour toutes et

tous ; c'est mieux si vous adressez vos questions au Conseil administratif, plutôt que d'entrer directement en contact avec les services.

Vous avez dit que vous avez lu une annonce de chargé de projet, au sein du Service de l'aménagement ? Oui, alors c'est un auxiliaire. Et ça a été mis au budget que vous avez voté. C'est un auxiliaire, donc voilà, vous avez voté ça au budget et puis on a sorti l'annonce.

Par contre, guide 2019, est-ce que vous pouvez me donner des précisions pour que je puisse mieux me renseigner ? Qu'est-ce que vous souhaitez ? Vous avez lu le guide 2019, c'est ça ? Ah... des aménagements, ok. Ok le guide des aménagements. Très bien. Alors je reviendrai vers vous d'ici le... enfin, disons que dès que vous avez des questions, vous pouvez vraiment vous adresser à nous et ça nous fait plaisir d'y répondre. Mais on peut en discuter un petit peu plus tard.

Madame MASE, concernant votre question où est-ce qu'on en est avec Servette, et bien justement la Ville d'Onex va être auditionnée au TAPI, au Tribunal administratif, ce jeudi avec d'autres membres. La Commune de Bernex a aussi fait opposition et puis le directeur des Evaux sera présent. Donc voilà où est-ce qu'on en est.

Et puis Madame BRAUNSCHWEIGER : alors concernant la passerelle, nous continuons à avoir des discussions entre Vernier, les SIG et le groupement VERO sur le sujet, parce qu'il y a une augmentation des coûts. Comment est-ce qu'on gère cette augmentation des coûts ?

Moi, je maintiens qu'à Onex nous avons, vous avez déjà voté durant l'ancienne législature et certains et certaines d'entre vous étaient présents. Il y a eu un vote de budget. Après, Madame Ruth BANZIGER, elle est revenue auprès de vous pour demander une rallonge. J'estime qu'on a fait une bonne part, en ce qui nous concerne.

Vernier doit apparemment aussi revenir au sein du Conseil municipal. Nous, on l'avait fait lors de l'ancienne législature, eux pas. Et puis, il y a des discussions autour de ça. Mais dès que les choses sont plus claires par rapport au budget de la passerelle, c'est évident que je vous tiendrai au courant. Et d'ailleurs, nous avons une réunion jeudi. Grande journée jeudi pour Onex. Voilà, merci.

Mme la Maire : Merci, Madame la Présidente. Donc, il ne m'appartient d'abord pas de répondre sur le fond, mais de rappeler sur la forme concernant les cuisines scolaires.

J'en profite puisque, comme vous, le président est dans la salle, de rappeler que nous n'avons pas reçu ce mail et qu'il serait plutôt de bon aloi, lorsqu'on s'adresse au Conseil municipal, de mettre en copie le Conseil administratif. Ça améliorerait la communication, mais c'est finalement comme la remarque qu'a faite ma collègue Maryam YUNUS EBENER à Monsieur RITTER.

C'est vous qui voyez. Nous, on préfère parce qu'on pense que c'est mieux d'avoir une communication saine, franche et directe. Mais si vous voulez faire les choses de manière compliquée, on ne peut pas vous en empêcher. Pour ce qui est du fond, c'est ma collègue qui vous répondra.

Pour ce qui est d'Onex Magazine vis-à-vis des seniors, et bien Monsieur PASQUIER vous n'êtes pas sans savoir que nous avons répondu sur Facebook ; effectivement, il y avait une

erreur, nous avons corrigé la version en ligne de l'Onex Magazine. Vous pouvez aller vérifier sur le site de la commune.

Et nous avons considéré que c'était suffisant. Faute avouée étant à moitié pardonnée. Je rappellerai que sur le fond, contrairement à ce que vous affirmez, sur Facebook, ce n'est pas le parti Socialiste qui a refusé la motion, mais la majorité du Conseil municipal.

C'est ainsi que fonctionne notre démocratie. Le groupe Socialiste n'est de mon point de vue malheureusement pas majoritaire à lui tout seul dans ce Conseil municipal. C'était tout pour mes questions. Merci, Madame la Présidente.

Mme KLEINER : Merci, Madame la Présidente. Alors je continue tout de suite sur le sujet des cuisines scolaires. Effectivement, une rénovation est prévue à l'école des Bossons, une rénovation importante. Le service y travaille et nous projetons de vous soumettre une délibération d'ici au mois d'octobre.

Donc d'ici là, nous devons procéder à toutes les démarches pour prendre contact avec les différents intervenants et nous prévoyons bien sûr de le faire avec le président des cuisines scolaires, en collaboration avec le service, le SSSE.

Concernant l'Astr'Onex, c'est un projet qui avance. Nous avons mandaté une étude avec un expert des espaces coworking - « Voisins » pour ne pas le nommer - qui nous a aidés à mieux formaliser les besoins en cas de proposition d'un espace coworking à cet endroit-là.

Et le projet est chez l'architecte maintenant, pour vous soumettre une première idée de ce que cela pourrait donner qu'un espace coworking, ainsi qu'un budget préliminaire. Ça m'est difficile de vous donner une date de convocation de commission pour la simple et bonne raison que nous essayons sans cesse des absences au Service exploitation.

Après avoir enfin stabilisé les deux responsables, nous en avons un qui est en maladie actuellement. Il est opéré. Une nouvelle responsable qui se trouve en charge de l'entier du service. Nous avons une technicienne qui est également absente, elle est à 80%. Elle est absente depuis le mois de décembre.

Nous avons engagé un nouveau technicien qui commencera au 1^{er} avril. Alors autant vous dire que c'est extrêmement difficile de faire avancer des gros projets qui nécessitent des études importantes.

C'est d'ailleurs la raison pour laquelle je vous présente finalement que de petites délibérations, pour de petits travaux, alors que nous avons des enjeux importants qui nous attendent. Mais elles ne peuvent pas se faire et ne peuvent pas être relevées sans des ressources humaines adéquates.

Et comme de nombreuses entreprises, comme les services de l'État, la commune n'échappe pas non plus à un certain retour de bâton suite à la période Covid, difficile à expliquer mais on l'observe partout finalement, qu'il y a une forme de stress chez les gens qui a été occasionné par toute cette insécurité. Enfin, moi je ne vais pas faire un diagnostic. Je constate juste qu'il y a des absences récurrentes dans les services.

L'école des Bossons, l'Astr'Onex et finalement la salle communale souffrent un petit peu, prennent du retard à cause de ces différentes absences. Mais les trois projets avancent. La salle communale aussi, il a été procédé à des visites de différentes salles, pour voir

qu'elle était la faisabilité. Donc le projet a été ouvert et nous en discutons actuellement au Conseil administratif avant de vous revenir avec plus de détails.

Enfin, concernant le manque de visibilité du nom des conseillers municipaux, bah nous en prenons acte et nous allons voir ce que nous pouvons faire. Mais a priori, la réponse ne peut pas vous être donnée ce soir, mais nous en prenons acte. Merci, Madame la Présidente, j'ai fini avec mes communications.

M. RITTER (EVL) : Merci, Madame la Présidente. J'aimerais juste répondre à Madame KAST pour revenir sur l'historique de ma demande. En fait, j'ai fait la demande au Secrétariat général et c'est Monsieur PITTALA qui m'a répondu. Donc moi je n'ai pas fait la demande directement à lui. Merci.

Mme la Maire : Vous n'étiez pas visé particulièrement. C'était vraiment pour expliciter le sens de la réponse que Maryam avait faite. De manière générale, dans les relations avec le Conseil municipal, c'est le Conseil administratif votre interlocuteur.

Donc on vous demande, comme on demande à nos services, parce que ça peut arriver qu'on oublie et il n'y a pas de mal à ça, on vous demande de toujours penser à mettre au moins la CA déléguée en copie de vos demandes à l'administration. Ce qui d'ailleurs ne vous interdit pas de poser directement une question, mais simplement on vous demande de nous mettre en copie, afin qu'on puisse être au courant et rester un interlocuteur fiable vis-à-vis de vous.

Et d'ailleurs, on demande aussi à nos collaborateurs, si jamais vous oubliez ça, et bien d'eux de nous mettre en copie de la réponse. Donc c'est vraiment pour que ça reste fluide, parce que c'est nous qui sommes devant vous lors des séances. Évidemment, ce n'est pas très efficace si on ne sait pas qu'il y a eu des échanges préalables et puis que vous nous posez une question comme ce soir.

Et si vous ne savez plus qui est la CA déléguée, c'est ce que me souffle Maryam, vous pouvez tout à fait vous adresser à la Maire par défaut qui dispatche, ou aux trois CA. On est assez grandes pour savoir laquelle doit répondre dans ces cas-là. Il n'y a pas de soucis à cet égard. Merci beaucoup.

La Présidente (Ve) : Merci beaucoup. Étant donné qu'il n'y a pas de questions et de réponses supplémentaires, cette séance est close. Avant de partir, j'invite le public à poser ses éventuelles questions.

La séance est levée à 21 heures 20.

Le Secrétaire :

Pierre-Yves TOGNAN

La Présidente :

Cora BEAUSOLEIL